



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 11733

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rythme de diminution des prélèvements obligatoires. Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2003, les tranches marginales d'imposition sur le revenu des personnes physiques doivent baisser de 1 % en 2003, après une première diminution de 5 % en 2002. Étant donné l'engagement pris au plus haut niveau de l'État d'une réduction de 30 % de l'impôt sur le revenu d'ici à la fin de la législature, il le remercie de bien vouloir lui indiquer comment il envisage, pour chacune des trois années à venir, l'évolution prospective des tranches d'imposition.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé à réduire les prélèvements fiscaux afin d'encourager le travail et l'initiative. En matière d'impôt sur le revenu, un effort sensible a déjà été réalisé à travers la baisse de 6 % de tous les taux du barème progressif ainsi que par l'adoption de mesures plus ciblées (relèvement du plafond de la réduction pour emplois à domicile par exemple). Les nouvelles baisses seront définies dans le cadre de la préparation des projets de loi de finances.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11733

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 934

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3886